



Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion en conférence audiovisuelle du lundi 10 janvier 2022

Présent(e)s : MME AUBERE Christine – MM. COUCHOUX Philippe – HAMZA Arezki

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,
➤ (en Championnat Futsal , à partir de 3 cas positifs)**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club**

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur le calcul des 7 jours glissants (source Hotline Pandémie F.F.F.) :

Il faut comprendre qu'un club peut demander le report d'un match s'il enregistre dans son effectif au moins 4 cas covid dont la période d'isolement de 7 jours couvre le jour du match.

En effet, désormais une personne sortant de son isolement de 7 jours peut reprendre l'activité sportive dès le 8^{ème} jour sans aucune contre-indication.

Exemple, le match a lieu le 15/01, et deux cas ont été déclarés les 07 et 8/01, ce qui leur permet de sortir respectivement de leur isolement les 14 et 15/01, donc d'être opérationnels le jour du match.

Dans cette situation, ces 2 cas ne peuvent être pris en considération dans le calcul.

COUPE NATIONALE FUTSAL

La Commission félicite les clubs qualifiés pour le 1^{er} tour fédéral de cette compétition :

ARGENTEUIL FC Dép.1

SOFA 93 – Dép. 1

BVE FUTSAL - R1

ARTISTES FUTSAL – R1

KB FUTSAL – D2

DJIBSON GARGES – D2

Elle prend note de l'arrêt du match :

SPORT ETHIQUE LIVRY (Dép. 1) / ACCS ASNIERS VILLENEUVE 92 (D2)

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FUTSAL

Calendrier des tours :

Tour de cadrage : semaine du 31 janvier au 06 février 2022

1/8^{èmes} de Finale : semaine du 21 au 27 février 2022

¼ de finale : semaine du 11 au 17 avril 2022

½ Finales : semaine du 02 au 08 mai 2022

Finale : à définir

3^{ème} tour (cadrage) :

✓ Date :

Match à jouer la semaine du 31 janvier au 06 février 2022 sur le terrain du club 1^{er} nommé.

✓ **Nombre d'équipes concernées pour ce tour:** 30

✓ **Nombre de matchs :** 14

✓ **Exempts :** DIAMANT FUTSAL 1 – SPORTING CP 2 (par tirage au sort)

✓ **Les équipes qualifiées au 1^{er} tour de la Coupe Nationale Futsal ne peuvent plus être reversées dans cette compétition conformément au règlement de la compétition :**

○ BVE FUTSAL 1

○ ARTISTES FUTSAL 1

✓ **Epreuve :**

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongations.

Le départage des équipes ne se fait plus au 1^{er} écart constaté (mort subite), **les 2 équipes effectuent 5 tirs au but chacune.**

✓ **Arbitrage:**

Pour ces rencontres, il sera désigné (1) UN Arbitre officiel, à la charge des 2 clubs.

Le tirage au sort est disponible sur le site de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=385644&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT SENIORS**Rappel : Participation des joueurs U16 du pôle France Futsal en Senior**

La Commission prend connaissance de la décision du Comité de Direction de la LPIFF du 06/12/2021 ayant autorisé, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale, et dans la limite de deux pouvant être inscrits sur la feuille de match, les joueurs U16 du pôle France Futsal à pratiquer en Senior dans les compétitions de Ligue et de District.

Régional 1**CHAMPS FUTSAL – 549189**

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 06/12/2021 et procède au retrait de 1 point pour chaque match de championnat de l'équipe 1 disputée à partir du 04/11/2021 soit un retrait cumulé de 3 points à ce jour.

Matches Concernés :

23402814 BAGNEUX FUTSAL 1 / CHAMPS FUTSAL 1 du 13/11/2021
23402826 CHAMPS FUTSAL 1 / PIERREFITTE FC 1 du 04/12/2021
23402818 CHAMPS FUTSAL 1 / AUBERVILLIERS OMJ 1 du 11/12/2021

ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 - 560179

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 06/12/2021 et procède au retrait de 1 point pour chaque match de championnat de l'équipe 2 disputée à partir du 04/11/2021 soit un retrait cumulé de 4 points à ce jour.

Matches Concernées :

23402807 SENGOL 771 / ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 2 du 06/11/2021
23402813 ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 2 / AUBERVILLIERS OMJ 1 du 13/11/2021
23402819 ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 2 / ARTISTES FUTSAL 1 du 20/11/2021
23402827 BVE FUTSAL 1 / ACCS ASNIERES VILLENEUVE 92 2 du 04/12/2021

Régional 2**Poule B****23403398 PARIS ACASA 2 / B2M FUTSAL 1 du 26/03/2022**

Rappel :

La Commission constate que l'équipe 1 de PARIS ACASA, évoluant en championnat de France de Division 1, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 18h00.

La rencontre de niveau National étant prioritaire sur celle de niveau Régional, elle demande au club de PARIS ACASA 2 de bien vouloir lui communiquer :

- soit un nouvel horaire pour le coup d'envoi du match ;
- soit un autre gymnase.
- soit de proposer une date dans la même semaine

Régional 3**Poule B****EPINAY ATHLETICO - 551987**

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 06/12/2021 et procède au retrait de 1 point pour chaque match de championnat de l'équipe 1 disputée à partir du 13/11/2021 soit un retrait cumulé de 1 point à ce jour.

Match Concerné :

23403537 BVE FUTSAL 2 / EPINAY ATHLETICO 1 du 01/12/2021

Poule C

TORCY EU FUTSAL 3 - 554236

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 06/12/2021 et procède au retrait de 1 point pour chaque match de championnat de l'équipe 3 disputée entre le 13/11/2021 et le 19/11/2021 soit un retrait cumulé de 1 point à ce jour.

Match Concerné :

23403230 ARTISTE FUTSAL 2 / TORCY EU FUTSAL 3 du 17/11/2021

Courriel des SPORTIFS DE GARGES – 590442

La Commission prend note que toutes les rencontres à domicile se dérouleront comme suit à partir du 17/01/2022:

- ✓ Jour : le samedi
- ✓ Lieu : Gymnase Jean Jaurès à GARGES LES GONESSE
- ✓ Coup d'envoi : 16h00.

Poule D

JOUY LE MOUTIER FC - 533517

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 06/12/2021 et procède au retrait de 1 point pour chaque match de championnat de l'équipe 3 disputée entre le 13/11/2021 et le 02/12/2021 soit un retrait cumulé de 1 point à ce jour.

Match Concerné :

23403097 JOUY LE MOUTIER FC 1 / PUTEAUX FUTSAL 1 du 20/11/2021

| |
|--|
| FUTSAL FEMININ COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF |
|--|

Calendrier des tours :

Tour n°1 : semaine du 22 au 28 novembre 2021

Tour n°2 (cadrage) : semaine du 03 au 09 janvier 2022

1/8^{èmes} de Finale : semaine du 24 au 30 janvier 2022

¼ de Finale : semaine du 28 février au 06 mars 2022

½ Finale : semaine du 28 mars au 03 avril 2022

Finale : à définir

1/8èmes de finale :

- ✓ Date :

Match à jouer la semaine du 24 au 30 janvier 2022 sur le terrain du club 1^{er} nommé.

- ✓ **Nombre d'équipes concernées pour ce tour:** 16
- ✓ **Nombre de matchs :** 8
- ✓ **Epreuve :**

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongations.

Le départage des équipes ne se fait plus au 1^{er} écart constaté (mort subite), **les 2 équipes effectuent 5 tirs au but chacune.**

- ✓ **Arbitrage:**

Pour ces rencontres, il sera désigné (1) UN Arbitre officiel, à la charge des 2 clubs.

Le tirage au sort est disponible sur le site de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=385645&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

FUTSAL U18

Poule A

Courriel des SPORTIFS DE GARGES – 590442

La Commission prend note que toutes les rencontres à domicile se dérouleront comme suit à partir du 17/01/2022:

- ✓ Jour : le samedi
- ✓ Lieu : Gymnase Jean Jaurès à GARGES LES GONESSE
- ✓ Coup d'envoi : 14h00.

Poule C

24038690 B2M FUTSAL 1 / NOGENT US 94 1 du 09/01/2022

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de NOGENT US 94.

3^{ème} forfait entraînant le forfait général de cette équipe dans les 3 dernières rencontres de la phase 1, par conséquent il est fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF pour les autres rencontres

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

24038696 BVE FUTSAL 1 / NOGENT US 94 1 du 15/01/2022

Match perdu par pénalité à NOGENT US 94 (-1pt ; 0 but)

Gain du match BVE FUTSAL 1 (3pts ; 0 but)

24038683 VILLENEUVE ABLON 1 / NOGENT US 94 1 du 22/01/2022

Match perdu par pénalité à NOGENT US 94 (-1pt ; 0 but)

Gain du match VILLENEUVE ABLON 1 (3pts ; 0 but)

24038700 SPORTING SP 1 / B2M FUTSAL 1 reporté du 20/11/2021

Dernier Rappel :

Suite à la réunion du 22/11/2021, la Commission reste en attente d'une proposition commune sur une date.

A défaut, la rencontre sera neutralisée.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match de la rencontre ci-dessous sous peine de match perdu par pénalité pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 RSG de la LPIFF):

2^{ème} et dernier rappel :

24038783 PARIS ACASA / TORCY EU FUTSAL du 11/12/2021

Match perdu par pénalité pour non-envoi de la feuille de match après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF) :

Poule C – 24038689 NOGENT US 94 1 / CPS 10 1 du 04/12/2021

La Commission,

Considérant que la feuille de match de la rencontre n'a pas été transmise,

Considérant que 2 rappels pour feuille de match manquante ont été effectués comme suit :

- 1^{er} rappel : pv du 13/12/2021
- 2^{ème} rappel : pv du 03/01/2022

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel indiquant que le résultat du match est le suivant :

NOGENT US 94 1 1 = 4 buts.

CPS 10 1 1 = 9 buts.

Par ces motifs,

Décide de faire application de l'article 44 du RSG de la LPIFF en donnant match perdu par pénalité à l'équipe de NOGENT US 94 1 1 (-1pt ; 0 but), l'équipe de CPS 10 1 1 conservant les points et les buts acquis sur le terrain (3pts – 9 buts).